MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29-05-2026
Dossier complet le : 29-05-2026
N° d'enregistrement : 018707/KK P

1 Intitulé du projet

Projet photovoltaique "L'Hopital", a Villefranche-de-Rouergue (12200)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
ALBIOMA SOLAIRE FRANCE

Raison sociale
ALBIOMA SOLAIRE FRANCE

N° SIRET
50903388200036

Type de société (SA, SCI...)
Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
VOLPATO

Prénom(s)
Alexandre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet presente est un projet de centrale photovoltaique au sol, d'une puissance de 999 kWc. Aucune demolition n'est a prevoir.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est double : donner une nouvelle utilisation a un terrain en friche et produire de l'energie electrique d'origine renouvelable grace a l'installation d'un parc photovoltaique sur la commune de Villefranche-de-Rouergue. La parcelle concernee par ce projet est la suivante : section CV, numero 34.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La duree du chantier est estimee a 6 mois. L'installation du parc solaire necessite les amenagements suivants : - Preparation du terrain via un leger terrassement : quelques tranchees pour le passage des cables electriques, et pour la creation d'une zone de stockage ; - Pose d'une cloture avec passages a faune et installation d'un portail de 6m de large pour l'acces a la centrale aux services de secours ; - Fondations pour les structures metalliques : pieux battus ou visses (le type de fondation sera confirme a l'issue d'une etude geotechnique) ; - Montage des structures fixes et installation des modules photovoltaiques ; - Mise en place des locaux techniques (poste de transformation, onduleurs, protections electriques, local stockage) ; - Mise en place d'un poste de livraison destine a l'injection de l'electricite produite sur le reseau electrique ; - Citerne incendie de 120m3 a proximite immediate de l'entree. Les structures auront une hauteur en bas de pente de 1,10 m et une hauteur maximale de 3,50 m. L'espacement entre les rangees respectera une largeur entre 2,5 m et 3,5 m et les structures auront une inclinaison d'environ 25 degres. Cette configuration respecte les criteres de la loi ZAN (voir rubrique specifique ci-dessus). Le raccordement electrique de la production est effectue en reseau enterre (tranchees). La nature des sols n'est pas modifiee. L'energie produite est en vente totale avec injection sur le reseau public d'electricite. Le raccordement sera gere par le gestionnaire de reseau public.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Comme toute installation photovoltaique, l'exploitation et donc la maintenance de la centrale consistent en : - un suivi a distance ; - une visite et intervention annuelle de maintenance preventive (controle du bon fonctionnement des installations, reparation ou remplacement de certains dispositifs en cas de panne, entretien de la vegetation presente sur site par un eleveur local ou par fauche mecanique) ; - des eventuelles interventions simples sur site pour les maintenances curatives. Les eaux pluviales se repartiront uniformement sous les modules : les jonctions entre les panneaux laissent un petit espace (1 a 2 cm) de passage pour l'eau, afin de permettre une evacuation diffuse des eaux de pluie et le maintien de la strate herbacee sous les modules. L'exploitation de ce parc est prevue pour une duree de 30 ans. A la fin de la duree d'exploitation, la centrale sera demantelee, les elements constituant la centrale seront envoyes dans des filieres de recyclage adaptees (SOREN pour les modules notamment) et le site sera remis en etat d'origine. Le demantelement sera realise dans le respect des reglementations en vigueur. L'installation etant entierement reversible, le site pourra retrouver sa vocation initiale a l'issue des 30 annees.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a ete soumis a aucune procedure administrative precedemment. Il sera, en revanche, soumis a une procedure de Declaration Prealable au titre du Code de l'urbanisme, pour l'autorisation de travaux

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise cloturee Surface projetee des modules Espace inter-tables Point bas des modules Point haut des modules Surface des pistes Surface des postes techniques	(7510, m²) (3347, m²) (2,5, m) (1,10, m) (3,30, m) (1100, m²) (20, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Chemin des Garrigues

Lieu-dit :

Localité : Chemin des Garrigues 12200 Villefranche-de-Rouergue

Code postal : 12200 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 2°0'56.683"E Lat. : 44°20'59.324"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le secteur d'etude est soumis au PLUi Ouest-Aveyron, et est situe en zone naturelle.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	La commune de Villefranche-de-Rouergue a elabore un Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement, pour les grands axes routiers traversant la commune. En revanche, le secteur d'etude n'est pas situe au sein de ces zones sensibles.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	Le secteur d'etude est au sein du site patrimonial remarquable de Villefranche-de-Rouergue, et est situe a environ 1 km du debt du perimetre des 500 m aux abords de monuments historiques au sein du village de Villefranche.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune de Villefranche de Rouergue est inclus dans le perimetre du PPRN-I Moyenne et Basse vallee de l'Aveyron (2022), mais le secteur d'etude n'est pas dans un perimetre sensible. Il y a egalement une usine
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PPRN-I Moyenne et Basse vallee de l'Aveyron (2022)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le secteur d'etude est situe a proximite du site Natura 2000 (1,1 km) : Vallees du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Non, un parc photovoltaique au sol n'engendre pas de prelevements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Non, un parc photovoltaique n'engendre pas de drainage, ni de modifications previsibles des masses d'eau souterraines. Un parc photovoltaique n'impacte pas les masses d'eau souterraines de quelque maniere que ce soit.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Un parc photovoltaique est en adequation avec les ressources disponibles, car il ne necessite aucune ressource en eau ou d'assainissement specifique.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Un projet photovoltaique est susceptible d'entrainer des perturbations et une degradation de la biodiversite existante pendant la phase chantier. C'est pourquoi des mesures d'evitement seront mises en place, avec l'adaptation du calendrier de travaux, ainsi que un effarouchement avant demarrage des travaux. Une cloture avec des passages a faune pourra etre mise en place pour eviter une rupture de continuites ecologique
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le secteur d'etude est situe a plus de 1 km du premier site Natura 2000 au sud.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Non, conformement a la loi ZAN: - la hauteur des panneaux est de 1,10 m au point bas ; - l'espacement entre les rangees est compris entre 3 m et 4,5 m ; - les fondations pour les structures metalliques seront des pieux battus ou visses (a confirmer avec une etude geo-technique) ; - Le grillage de la cloture sera non-occultant sans base lineaire ;
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	Il y a un risque technologique sur la commune avec une usine, mais qui n'est pas classe Seveso (SACOR)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Oui, risque d'inondations mais le secteur d'etude n'est pas situe dans une zine sensible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Oui, durant la construction principalement, avec des camions pour livrer les materiels (modules, structures, poste de livraison, etc...), mais les camions suivront les routes balisees, et un etat des lieux de la route d'acces sera realise avant le chantier. Durant l'exploitation, le trafic sera tres faible avec une a deux visites de maintenance par an.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	La phase chantier sera source de bruits pendant les heures habituelles de travail. En phase exploitation, un parc photovoltaique est globalement silencieux. Seul l'onduleur peut faire un leger bruit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Exceptees les emissions generees par les vehicules motorises en particulier durant la phase chantier (vehicules legers, engins et poids lourds), aucun rejet dans l'air n'est attendu. La maintenance (vehicule leger) en phase exploitation ne sera qu'occasionnelle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Durant la construction, le parc engendrera des dechets non-dangereux qui seront tries et amenes dans les dechetteries a proximite pour etre traites/revalorises. Au terme de l'exploitation, le parc engendrera des dechets non-dangereux potentiels, avec les equipements du parc. Ces dechets seront traites via des filieres agreees (type SOREN).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	Un parc photovoltaique peut etre visible depuis ses alentours immediats. Ici, le projet de parc photovoltaique est un petit projet (< 1MWc), certains elements pourront etre visibles, mais du au relief vallonne, seules les maisons alentours pourrontavoir des vues sur le parc photovoltaique. En revanche, les monuments historiques ne semblent pas avoir de vues sur ce projet. Une haie paysagere pourra etre envisagee en cas de ce visibilites
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le secteur d'etude est en friche, et n'est pas declare a la PAC entre 2025 et 2013.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

RAS

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le parc photovoltaique sera construit en evitant de demarrer les travaux en periode propice a la nidification et a la reproduction des especes (entre mi-mars et mi-aout). Une haie paysagere pourra etre plantee afin de recreer un corridor de biodiversite, et attenuer les co-visibilites si elles existent. La cloture sera egalement permeable a la petite faune, via des passages a faune, afin de conserver un corridor ecologique au sein du parc. Durant l'exploitation la fauche sera essentiellement realisee de maniere mecanique, aucuns produits phytosanitaires ne sera utilise durant l'exploitation. Le projet suivra les recommandations relative a l'hygiene et securite selon les normes en vigueur. Les risques de pollution accidentelles sont limites. Dans l'hypothese ou malgre toutes les precautions prises, une pollution serait deversee, un plan d'urgence de gestion de la pollution concernee serait mis en place afin de minimiser les impacts sur l'environnement. A l'issue de la phase d'exploitation, le parc photovoltaique sera entierement demantele. Grace a l'eco-organisme SOREN, les modules PVs seront recycles et l'ensemble des equipements (structures, cables, postes) seront recycles ou valorises dans des filieres adaptees.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet s'implante sur une surface reduite de 0,7 ha. Il est eloigne de toutes les zones protegees aux alentours. Il n'impacte aucune surface boisee, ni des zones de protection environnementales. La puissance du parc d'environ 999 kWc permettra d'optimiser la production d'energie renouvelable tout en preservant les caracteristiques du site. Conformement a la loi APER de mars 2023, ce projet contribue activement au developpement des energies renouvelables, en particulier du photovoltaique, dans le mix-energetique national et territorial. Il a ete pense dans le respect de la biodiversite, du paysage et des activites locales. Nous estimons ainsi qu'il justifie une demande de derogation au cas par cas.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom VOLPATO

Prénom Alexandre

Qualité du signataire Directeur de la societe Albioma Solaire France

À AVIGNON

Fait le 29-05-2026

Signature du (des) demandeur(s)